

# CULTURE

## Études

### L'inégale insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture en 2017

Wided Merchaoui



2018-5

Ministère de la Culture

Département des études,  
de la prospective  
et des statistiques

# L'inégale insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture en 2017

Wided Merchaoui\*

---

Après l'obtention de leur diplôme de fin de cursus, un tiers des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, qui regroupe une centaine d'établissements sous tutelle du ministère de la Culture, poursuit ses études et deux tiers entrent sur le marché du travail. Trois ans après, 87 % de ces entrants sur le marché sont en activité avec, cependant, des taux d'insertion et des conditions d'emploi variables selon la filière d'études.

Les diplômés de l'architecture bénéficient d'une situation plus favorable que ceux des autres filières : 89 % sont en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme, la plupart du temps en tant que salariés du secteur privé ou d'entreprises publiques (77 %) et occupent des emplois stables (80 % sont en CDI ou titulaires de la fonction publique). En termes de rémunération, les diplômés de l'architecture sont les plus nombreux à être présents dans les tranches supérieures des revenus des jeunes diplômés de la culture en emploi.

À l'inverse, les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion plus difficile. Seuls 34 % d'entre eux accèdent en moins de trois mois à un premier emploi en rapport avec le diplôme obtenu, et trois ans après l'obtention de leur diplôme, 79 % des entrants sur le marché du travail de cette filière exercent une activité dont la moitié d'entre eux en tant qu'indépendant. Leurs revenus se situent plus souvent dans les tranches inférieures de revenu.

Cette diversité des conditions d'emploi implique des degrés de satisfaction variables. Quatre groupes se distinguent selon leur niveau de satisfaction. Un quart des diplômés en activité, les satisfaits, déclarent un niveau de satisfaction élevé. Le groupe des optimistes (30 %) ressemble beaucoup au premier à l'exception des conditions d'emploi. Bien qu'ils soient conscients de l'intérêt de leurs missions, les passionnés (25 %) présentent un niveau d'insatisfaction élevé. Enfin, le groupe des insatisfaits (19 %) cumule des sentiments négatifs en termes d'insertion et d'activité professionnelles.

---

\* Wided MERCHAOUÏ est chargée d'études au Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture.

L'enseignement supérieur Culture sous la tutelle du ministère de la Culture compte une centaine d'établissements : 40 publics nationaux et 60 publics de coopération culturelle relevant des collectivités territoriales ou sous statut associatif. Ces établissements dispensent des formations dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du spectacle vivant, du patrimoine, du cinéma et de l'audiovisuel.

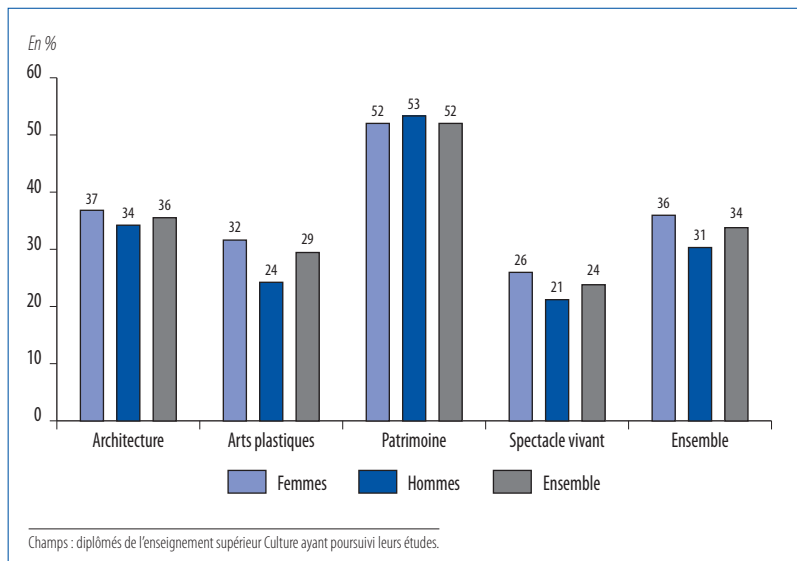
Le ministère de la Culture mène chaque année une enquête auprès des anciens étudiants ayant obtenu un diplôme de fin de cycle trois ans auparavant dans l'un de ces établissements (voir L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, p. 16). Cette enquête s'intéresse à leur insertion professionnelle ainsi qu'à leurs conditions d'emploi.

Afin de dresser un panorama des situations des diplômés de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention de leur diplôme, les trois dernières vagues de l'enquête sur l'insertion professionnelle (enquête DESC) de 2015 à 2017 sont exploitées et l'accent est mis sur la situation des diplômés des années 2012 à 2014.

## Un diplômé sur trois poursuit ses études à l'issue de son premier diplôme

La poursuite d'études concerne plus d'un tiers des répondants à l'enquête (graphique 1). Les femmes sont plus nombreuses à poursuivre des études (36 % contre 31 % pour les hommes). Cette proportion n'est pas homogène selon la filière et varie de 24 % pour les titulaires d'un diplôme de spectacle vivant à 52 % pour les diplômés du patrimoine.

**Graphique 1 – Part de diplômés sortants de 2012-2014 ayant poursuivi leurs études, selon la filière et le sexe**



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Pour plus de la moitié des diplômés qui prolongent leur scolarité, poursuivre ses études s'inscrit dans la suite logique d'un cursus avec, pour un tiers d'entre eux, l'objectif de se spécialiser dans certains domaines. Par ailleurs, 7 % des poursuivants engagent de nouvelles études dans la perspective d'une réorientation professionnelle.

Accéder plus facilement à un emploi sur le marché du travail est la première motivation avancée par les diplômés poursuivant leurs études (88 %). Cette motivation est citée par 93 % des diplômés du spectacle vivant et par 92 % des diplômés du patrimoine :

*« Le DNSEP que j'ai obtenu ne m'a pas préparée à l'insertion professionnelle. J'ai complété ma formation afin de correspondre au marché de l'emploi. Ma formation initiale était de qualité mais incomplète pour arriver sereine dans le monde du travail. »*

Femme, 28 ans, diplômée des arts plastiques.

Le souhait d'éviter le chômage est également cité pour expliquer la poursuite d'études et concerne 42 % des diplômés prolongeant leurs études. Cette crainte de chômage est particulièrement présente chez les diplômés des arts plastiques (49 %) et du spectacle vivant (46 %).

Pour la suite de l'étude, l'analyse porte sur les entrants sur le marché du travail, qui représentent 68 % des répondants. Sont donc exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou ceux qui sont encore en formation au moment de l'enquête.

## Accès rapide au premier emploi en rapport avec le diplôme

La rapidité d'accès au premier emploi en rapport avec le diplôme permet de préserver de la dépréciation le capital humain acquis pendant les études et facilite l'insertion de jeunes diplômés. Pour la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, la transition entre formation et emploi est rapide (tableau 1). Ainsi, un tiers des répondants en activité poursuivent une activité déjà engagée au cours de leurs études, et un quart d'entre eux décrochent un emploi dans un délai de trois mois après le diplôme.

Les diplômés de l'architecture sont nombreux parmi ceux qui accèdent rapidement à un premier emploi en adéquation avec leurs études : 34 % d'entre eux poursuivent une activité déjà engagée au cours de leurs études et 27 % accèdent à un emploi moins de trois mois après la sortie. Cette situation concerne particulièrement les titulaires d'une habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)<sup>1</sup>. Ces derniers sont tenus de travailler en entreprise dans le cadre de la dernière année de leur cursus. Ce premier contact avec le marché du travail facilite leur insertion professionnelle puisque 53 % d'entre eux poursuivent l'activité engagée pendant les études et 47 % trouvent un emploi dans le champ de leur diplôme au cours des trois mois suivant leur sortie d'études. À l'inverse, bien qu'ils soient nombreux à accéder rapidement à un premier emploi (77 % en moins d'un an), les titulaires d'un diplôme d'État d'architecture (DEA) se distinguent des titulaires d'une habilitation par la part plus importante des diplômés qui n'obtiennent pas d'emploi dans le champ de leur diplôme (8 % contre 1 %) au cours des trois années qui suivent l'obtention de leur diplôme d'État.

---

1. Pour exercer la maîtrise d'œuvre et pouvoir s'inscrire à l'ordre des architectes, les titulaires d'un diplôme d'État d'architecture (DEA) doivent obtenir une habilitation à la maîtrise d'œuvre (HMONP).

**Tableau 1 – Délai d'accès des diplômés Culture 2012-2014 au premier emploi**

En %	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Aucun : poursuite d'une activité déjà engagée au cours des études	34	20	16	39	31
Moins de 3 mois après l'obtention du diplôme	27	14	26	31	25
De 3 à 6 mois après l'obtention du diplôme	14	13	11	7	13
De 6 mois à 1 an après l'obtention du diplôme	11	14	13	7	11
De 1 à 2 ans après l'obtention du diplôme	6	15	10	7	8
De 2 à 3 ans après l'obtention du diplôme	3	7	5	4	4
Je n'ai jamais obtenu d'emploi en rapport avec mon diplôme	4	17	19	5	8
<b>Total général</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012 et 2013 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9) / DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Tout comme les diplômés de l'architecture, ceux du spectacle vivant accèdent rapidement à un premier emploi en rapport avec leur formation : 84 % poursuivent une activité déjà engagée pendant leurs études ou s'insèrent sur le marché dans l'année qui suit, avec une répartition différente selon la spécialité du diplôme. Ainsi, les musiciens sont plus nombreux à exercer une activité en adéquation avec leur formation avant la fin de leurs études (49 %), alors que les danseurs trouvent majoritairement leur premier emploi dans le domaine chorégraphique au cours de l'année qui suit le diplôme (59 %).

L'accès à un premier emploi en lien avec le diplôme est plus long et plus difficile pour les diplômés des arts plastiques que pour ceux des autres filières. Ainsi, seuls 20 % d'entre eux poursuivent une activité commencée avant d'être diplômés et 41 % dans l'année qui suit. Les diplômés spécialisés dans le domaine de l'art sont particulièrement touchés par cette difficulté d'insertion : 38 % d'entre eux seulement accèdent à un premier emploi en rapport avec le diplôme en moins d'un an contre 85 % des diplômés de design.

## Peu de dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle dispensés

Interrogés sur les difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi, les diplômés actifs citent d'abord le manque d'offres d'emploi en adéquation avec le diplôme (49 %), le manque de réseau professionnel (37 %) et l'insuffisance ou l'inadaptation de la formation suivie (14 %) (tableau 2).

Comparativement aux diplômés des autres filières, ceux des arts plastiques rencontrent plus souvent toutes sortes d'obstacles pour trouver un emploi : 55 % déclarent avoir été freinés dans leur recherche d'emploi par une faible offre en adéquation avec le diplôme, 48 % par le manque de réseau professionnel, 17 % par l'insuffisance de la formation et 15 % par la mobilité géographique coûteuse.

**Tableau 2 – Obstacles rencontrés pour trouver un emploi**

En %	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Peu d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu	44	55	72	45	49
Manque de réseau professionnel	38	48	28	20	37
Une formation insuffisante ou non adaptée	17	17	13	5	14
Mobilité géographique très coûteuse	8	15	8	25	12

Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.  
 Note : plusieurs réponses possibles.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Les titulaires d'un diplôme de spectacle vivant sont les plus nombreux à déclarer que la mobilité géographique coûteuse constitue un obstacle à la recherche d'emploi (25 %) alors que les diplômés du patrimoine sont nombreux à évoquer la rareté des offres en adéquation avec la formation (72 %) :

*« L'insertion professionnelle, hors concours, est très difficile sans formation diplômante complémentaire. Quant aux débouchés dans des domaines annexes (ingénierie culturelle, ingénierie historique, etc.), ils ne sont pas suffisamment valorisés au sein de la formation. L'orientation se focalise principalement sur les concours de la fonction publique dont le nombre de postes ouverts chaque année ne permet pas de fournir un travail à tous. »*

Femme, 27 ans, diplômée du patrimoine, vendeuse.

Il existe cependant plusieurs dispositifs d'aide à l'insertion qui peuvent permettre aux jeunes diplômés de contourner ces obstacles. On note, en revanche, que très peu d'entre eux en bénéficient. Le contact des entreprises visant l'élargissement du réseau professionnel demeure l'aide la moins dispensée : 14 % des diplômés en bénéficient dont 5 % au sein de l'établissement d'enseignement supérieur.

*« Trois ans après avoir obtenu mon diplôme, je n'ai encore jamais pu avoir un travail en adéquation avec ma formation. Il est évident que les écoles nous préparent très mal à la suite. On forme des étudiants puis on les délaisse sans réseau. Vient le monde du travail et on se prend une claque. »*

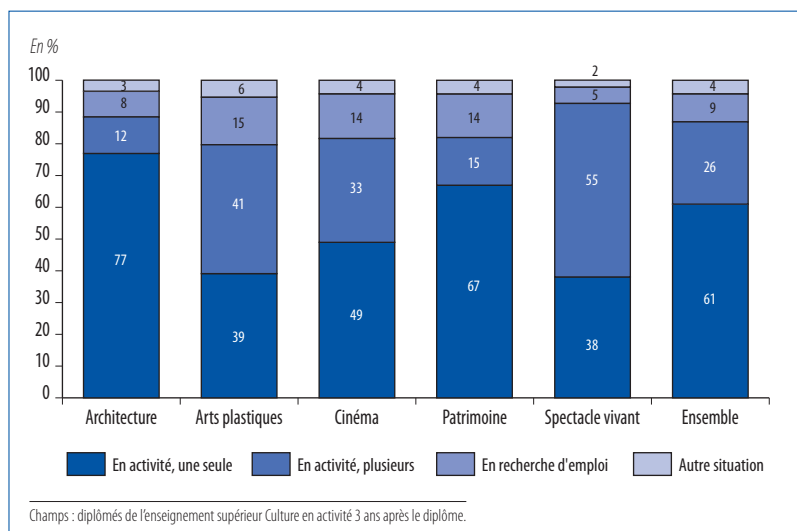
Homme, 28 ans, diplômé des arts plastiques, en recherche d'emploi.

## Près de neuf diplômés sur dix sont en emploi trois ans après leur entrée sur le marché du travail

87 % des diplômés sont en activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail (graphique 2), une proportion légèrement moins importante que celle constatée pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur (90 % environ<sup>2</sup> de ces

2. [https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10\\_ES\\_22-I\\_insertion\\_professionnelle\\_des\\_diplomes\\_de\\_l\\_universite\\_master\\_dut\\_lp.php#ILL\\_EESR10\\_ES\\_22\\_01](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_22-I_insertion_professionnelle_des_diplomes_de_l_universite_master_dut_lp.php#ILL_EESR10_ES_22_01)

## Graphique 2 – Situation des diplômés de 2012 à 2014 trois ans après leur entrée sur le marché du travail



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (desc 8, 9 et 10)/DPS, Ministère de la Culture, 2018

derniers sont en emploi trente mois après le diplôme). La plupart des actifs exercent une activité dans le champ de leur diplôme (92 %). 9 % sont en recherche d'emploi, et les femmes sont légèrement plus nombreuses à être dans cette situation trois ans après leurs diplômes (10 % contre 8 % pour les hommes).

Neuf diplômés de l'architecture sur dix sont en emploi trois ans après leur sortie d'études (89 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (96 %). La part des diplômés de l'architecture exerçant plusieurs activités est beaucoup plus faible que pour l'ensemble des diplômés Culture (12 % contre 26 %). Les architectes diplômés en recherche d'emploi sont également peu nombreux (8 %). Même si le taux d'insertion des diplômés de l'architecture est très satisfaisant, les titulaires d'un diplôme d'État sont moins souvent en emploi (86 %) que les détenteurs d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre (92 %), et ils sont moins nombreux à travailler dans le champ de leur diplôme (93 % contre 98 %) :

« L'insertion professionnelle après l'obtention d'un diplôme d'État en architecture est quelque chose de très difficile. Après plus de trois ans d'exercice, je n'ai eu accès qu'à un seul contrat CDD qui a duré 6 mois. Tout le reste de mon exercice se fait avec du salariat déguisé sous le statut d'auto-entrepreneur. »

Homme, 28 ans, diplômé d'architecture, en recherche d'emploi

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile. S'ils sont près de huit sur dix en emploi (80 %) au moment de l'enquête, dont 79 % dans le champ de leur diplôme, ils exercent souvent plusieurs activités (41 %). Cette difficulté d'insertion touche davantage les titulaires d'un diplôme d'art : 78 % sont en activité, dont 79 % dans le champ du diplôme et 16 % se déclarent à la recherche d'emploi, tandis que la situation des diplômés dans le design est plus favorable puisque 88 % d'entre eux sont en activité trois ans après leur diplôme dont 87 % dans le champ du diplôme.

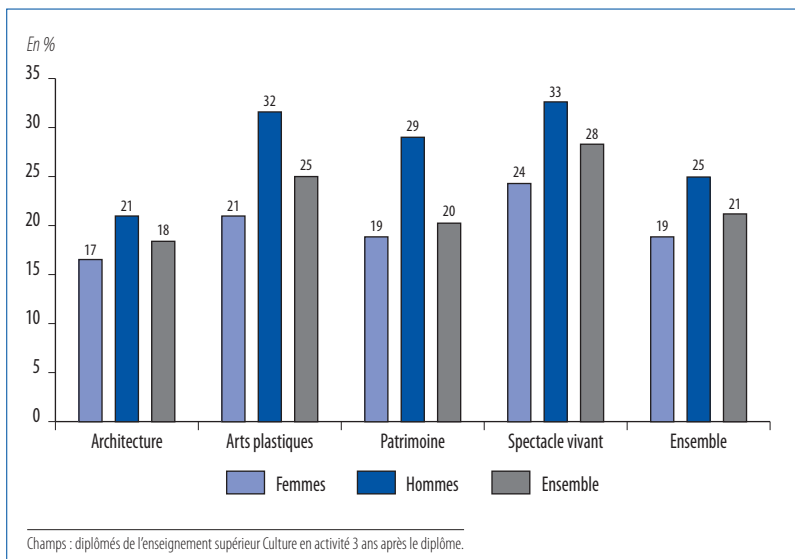
Tout comme les diplômés des arts plastiques, ceux du patrimoine sont moins nombreux à être en activité (82 %) et à exercer un emploi pour lequel ils étaient formés (81 % des actifs). Ils se distinguent cependant des premiers par un moindre recours à la pluriactivité (respectivement 15 % et 41 %).

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant est élevé : 93 % d'entre eux sont actifs trois ans après leur sortie de l'enseignement supérieur, et tous ou presque exercent un métier en rapport avec leur diplôme (98 % des actifs en emploi). Cette filière se distingue également par une part élevée de diplômés exerçant plusieurs activités (55 %), une multiactivité qui suppose la succession et la diversification de projets professionnels.

## Une part de plus en plus importante des diplômés insérés travaille à l'étranger

En 2014, 11 % des diplômés de 2011 de l'enseignement supérieur Culture travaillaient à l'étranger. Cette proportion s'élève à 21 % parmi les promotions de 2012, 2013 et 2014 (graphique 3). Cette expatriation concerne particulièrement les sortants du spectacle vivant et des arts plastiques et plus particulièrement encore les hommes diplômés de ces filières. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce taux croissant de diplômés travaillant à l'étranger : d'abord, la difficulté pour ces jeunes en début de carrière de répondre aux exigences de certains employeurs français qui attendent un niveau d'expérience professionnelle important. Ensuite, l'insuffisance d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu sur le marché du travail national, premier frein

**Graphique 3 – Part de diplômés de l'enseignement supérieur Culture de 2012 à 2014 insérés à l'étranger trois ans après leur diplôme selon la filière et le sexe**



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/ DEPS, Ministère de la Culture, 2018



rencontré par les diplômés actifs lors de leur recherche d'emploi. Enfin, le manque de réseau et de relations professionnelles de certains diplômés alors qu'il s'agit du deuxième canal de recrutement le plus utilisé par les employeurs en France<sup>3</sup> et du premier canal mobilisé par les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (54 % concernés). Pour finir, la possibilité d'accéder à un salaire plus attractif à l'étranger participe des motivations des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture à s'expatrier au cours des premières années de leur carrière.

*« Le fait d'être parti à l'étranger n'était pas mon premier choix. J'avais dans l'idée de rester en France, je me suis donc lancé dans la recherche d'un emploi avec aucune contrainte géographique. Malheureusement, le manque d'offres d'emploi, le nombre de concurrents sur chacune des offres et surtout le manque d'expérience à la sortie des études, ont rendu très difficile l'obtention d'un travail. Devant rembourser un prêt étudiant conséquent, je ne pouvais pas rester sans travail. J'ai donc trouvé des jobs alimentaires totalement à l'opposé de mes études. Par crainte de rester trop longtemps loin de mon domaine, j'ai cherché un poste à l'étranger. En un mois de recherche en Suisse, j'ai trouvé un poste en CDI. Là-bas le manque d'expérience n'est pas un inconvénient, ils laissent leur chance aux jeunes. »*

Homme, 29 ans, architecte.

Par ailleurs, le changement d'environnement professionnel conséquent à cette mobilité permet aux diplômés d'acquérir des compétences transversales telles que la maîtrise d'une langue étrangère, la capacité d'adaptation à une culture et à des pratiques professionnelles différentes. Cette expérience de travail à l'étranger et les compétences acquises peuvent influencer positivement sur la trajectoire professionnelle des diplômés et faciliter ensuite leur insertion sur le marché national.

## Une situation moins favorable pour les diplômés des arts plastiques : plus faibles revenus et semaines de travail plus chargées

Si la facilité d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture diffère selon la filière du diplôme, qu'en est-il des caractéristiques de l'emploi qu'ils occupent trois ans après la fin de leurs études ?

### Des statuts d'emploi différents selon la filière et la spécialité du diplôme

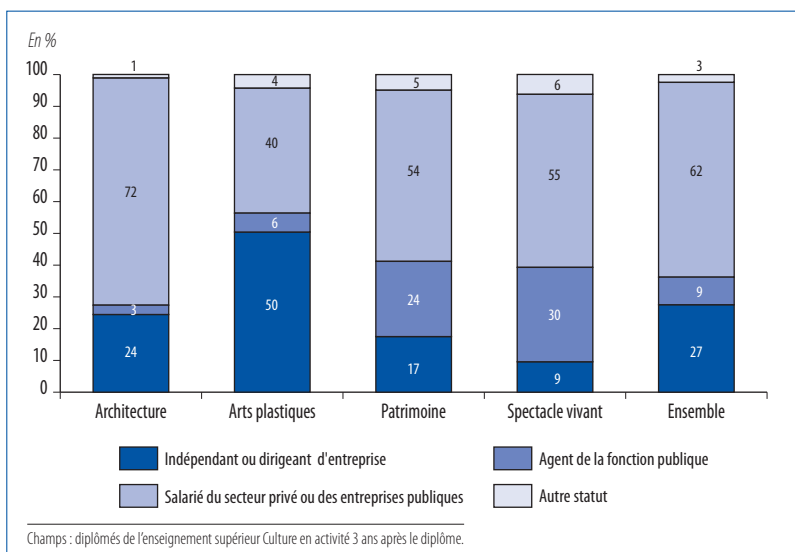
62 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture qui exercent une activité trois ans après leur sortie sont salariés du secteur privé ou d'entreprises publiques (graphique 4). Les femmes sont plus nombreuses à exercer une activité salariée (64 % contre 56 % pour les hommes). Cette part d'individus salariés varie de 40 % pour les diplômés des arts plastiques à 72 % pour ceux de l'architecture. Elle atteint même 77 % chez les titulaires d'un diplôme d'État d'architecture.

Les agents de la fonction publique (titulaires et contractuels) représentent près d'un dixième des répondants en activité et sont particulièrement présents parmi les diplômés du spectacle vivant (30 %), plus précisément parmi les diplômés de la musique (41 %) ainsi que parmi les diplômés du patrimoine (24 %).

---

3. Guillemette De Larquier et Géraldine Rieucou, « Quand les entreprises font leur marché : canaux et sélection sur les marchés du travail », *Revue française de socio-économie*, n° 2014/2, 2014.

**Graphique 4 – Statut d’emploi selon la filière des études des diplômés de l’enseignement supérieur Culture de 2012 à 2014**



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Représentant 27 % des diplômés de l’enseignement supérieur Culture, les indépendants sont surreprésentés parmi les hommes (31 % contre 25 % des femmes). Exercer une activité sous statut indépendant concerne davantage les diplômés des arts plastiques : la moitié d’entre eux sont dans ce cas. Les diplômés de l’architecture sont également concernés mais dans une moindre mesure : cela concerne un quart d’entre eux (24 %) et plus particulièrement les titulaires d’une habilitation à la maîtrise d’œuvre (30 %).

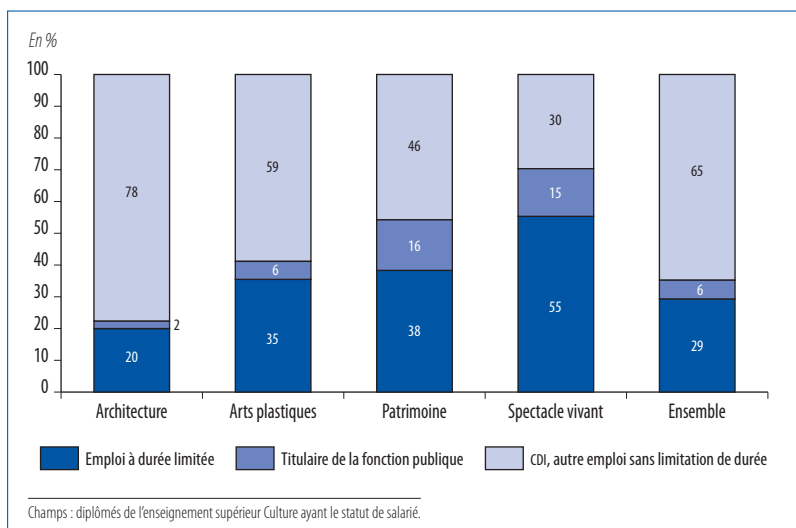
### Un emploi stable pour sept diplômés salariés sur dix

71 % des diplômés salariés occupent un emploi stable : 65 % sont en contrat à durée indéterminée et 6 % sont titulaires de la fonction publique (graphique 5). Cette forme d’emploi atteint un niveau élevé chez les diplômés salariés de l’architecture : huit sur dix sont dans ce cas, dont 78 % en CDI, et en particulier les architectes salariés habilités à la maîtrise d’œuvre (86 % contre 76 % des architectes diplômés d’État).

L’emploi stable concerne également deux tiers des diplômés salariés des arts plastiques, 61 % d’entre eux exercent leur activité en CDI et 4 % sont titulaires de la fonction publique. La répartition diffère cependant selon la spécialité du diplôme. Ainsi, les titulaires d’un diplôme de design présentent une répartition assez proche de celle des architectes habilités à la maîtrise d’œuvre en leur nom propre avec une part importante de salariés employés en CDI (85 %). En plus de leur difficulté d’insertion, les détenteurs d’un diplôme d’art en activité salariée sont nombreux à connaître une situation moins favorable au regard de l’emploi, avec une forte proportion d’individus occupant des emplois à durée déterminée (39 %).

À l’inverse, les diplômés du spectacle vivant exerçant leur activité sous statut salarié sont plus souvent en contrat à durée déterminée (54 %) ou agents de la fonction publique (17 %). La proportion d’individus employés en contrat à durée déterminée

**Graphique 5 – Nature du contrat de travail des actifs salariés  
parmi les diplômés Culture de 2012 à 2014 selon la filière**



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

atteint 62 % au sein des diplômés de la musique contre 34 % pour les diplômés de la danse. Ces derniers se distinguent donc par une proportion plus importante de salariés exerçant en CDI, mais aussi par une plus faible proportion de titulaires de la fonction publique (12 % contre 17 %).

La fonction publique est un mode de recrutement fréquent pour les diplômés du patrimoine qui déclarent plus souvent que ceux des autres filières être titulaires de la fonction publique (18 %) et occupent moins souvent des emplois à durée indéterminée (48 %).

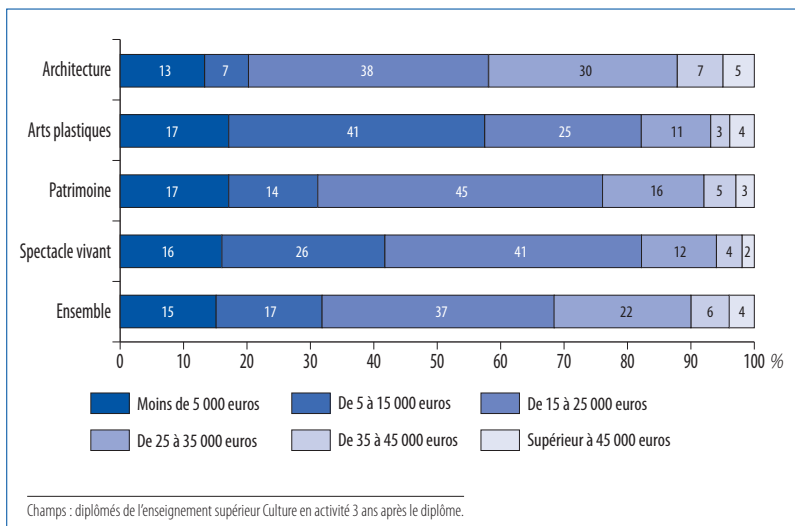
### Revenu et temps de travail variables selon les filières

Un tiers des jeunes diplômés perçoit un faible revenu net annuel (moins de 15 000 euros) trois ans après leur entrée sur le marché du travail (graphique 6). Très peu d'individus sont présents dans les tranches supérieures de revenu : seuls 10 % gagnent plus de 35 000 euros par an. La comparaison des revenus des hommes et des femmes confirme les inégalités salariales entre les deux sexes. Les femmes gagnent moins bien leur vie que leurs homologues masculins et sont moins représentées dans les tranches supérieures (7 % d'entre elles perçoivent un revenu net annuel supérieur à 35 000 euros par an contre 14 % des hommes). Cet écart de revenu entre les deux sexes est particulièrement observé chez les diplômés de l'architecture (8 % des femmes contre 16 % des hommes déclarent un revenu supérieur à 35 000 euros).

Il existe également des disparités entre les filières : les diplômés de l'architecture, et plus particulièrement les architectes habilités à la maîtrise d'œuvre, sont les mieux rémunérés : 48 % d'entre eux perçoivent une rémunération nette annuelle supérieure à 25 000 euros par an.

À l'inverse, les diplômés des arts plastiques gagnent plus souvent des revenus faibles (62 % des jeunes actifs diplômés de cette filière perçoivent un revenu annuel

**Graphique 6 – Niveau de revenu selon la filière des études des diplômés de l'enseignement supérieur Culture de 2012 à 2014**



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (CESC 8, 9 et 10) / DEPS, Ministère de la Culture, 2018

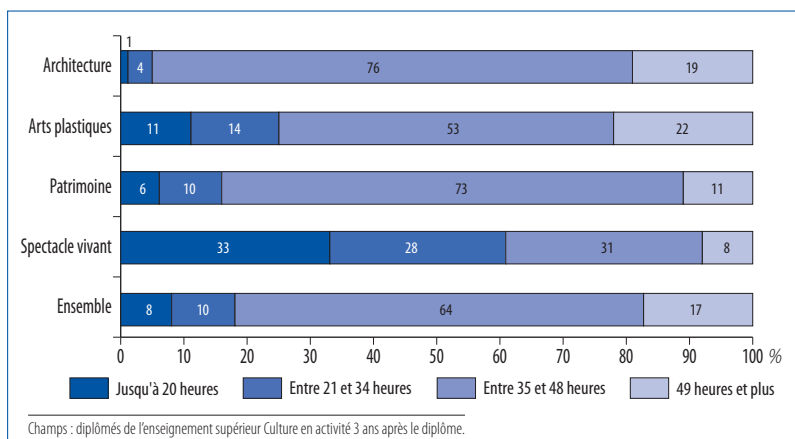
net inférieur à 15 000 euros). Les diplômés d'art sont davantage touchés par de faibles revenus et les deux tiers d'entre eux (66 %) ne déclarent pas plus de 15 000 euros annuels nets. Les diplômés du design s'en sortent toutefois mieux et plus d'un tiers d'entre eux (38 %) touchent un revenu supérieur à 25 000 euros.

Parmi les diplômés actifs du spectacle vivant, les musiciens bénéficient d'une situation légèrement plus avantageuse avec des revenus nets annuels plus importants : 59 % d'entre eux perçoivent plus de 15 000 euros nets annuels contre 51 % des diplômés de danse en activité.

L'analyse du temps de travail des jeunes diplômés en activité montre que la plupart d'entre eux ont des durées de travail équivalentes à au moins un temps plein (graphique 7) : 64 % déclarent travailler entre 35 et 48 heures par semaine et 17 % dépassent même le seuil maximal de travail hebdomadaire réglementaire fixé à 48 heures. Les hommes subissent davantage des semaines de travail chargées. Ainsi 24 % d'entre eux déclarent travailler plus de 48 heures par semaine contre seulement 13 % des femmes. Un résultat guère surprenant toutefois, dans la mesure où les femmes occupent plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel.

La durée hebdomadaire de travail des jeunes actifs diplômés de l'enseignement supérieur Culture diffère selon la filière du diplôme. En effet, les diplômés des arts plastiques et, dans une moindre mesure, ceux de l'architecture sont plus enclins à travailler plus de 49 heures par semaine (respectivement 22 % et 19 %). À l'inverse, plus de la moitié des diplômés du spectacle vivant déclarent travailler moins de 35 heures et un tiers déclare même travailler moins de 20 heures. Les trois quarts des jeunes actifs diplômés du patrimoine travaillent entre 35 et 48 heures (73 %).

## Graphique 7 – Volume hebdomadaire de travail des diplômés de l’enseignement supérieur Culture 2012-2014 en activité selon la filière



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## Satisfaction au travail

La diversité des conditions d'emploi se traduit par des degrés de satisfaction différents vis-à-vis de l'emploi.

La segmentation des diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité a permis de distinguer quatre groupes en fonction de huit variables de satisfaction relatives à l'emploi occupé (voir Analyse statistique de la satisfaction en relation avec l'emploi occupé, p. 17)<sup>4</sup>.

### Les satisfaits (26 %)

Rassemblant un quart des diplômés en activité, les satisfaits ont une vision positive de leur travail et de la perspective d'évolution de leur carrière (tableau 3). Ils estiment qu'ils parviennent à concilier vie privée et vie professionnelle de façon satisfaisante. Les individus de ce groupe sont les moins nombreux à avoir rencontré des obstacles lors de leur recherche d'emploi, ils ont bénéficié d'un accès rapide à l'emploi, en moins de trois mois pour 61 % d'entre eux, suivi d'un emploi régulier. Ils se distinguent également des autres groupes par la part importante d'entre eux ayant déjà travaillé à l'étranger (35 %). Ce groupe bénéficie de conditions d'emploi favorables : 81 % sont salariés du secteur privé ou des entreprises publiques sous contrat à durée indéterminée. La plupart ont des volumes horaires hebdomadaires qui varient entre 25 et 48 heures (68 %) et sont, plus souvent que les autres groupes, présents dans les tranches supérieures de revenu (51 % gagnent 25 000 euros annuels nets et plus).

Ce groupe compte relativement plus d'hommes (44 %) et de diplômés de l'architecture (59 %) que les autres groupes (tableau 4).

4. Cette segmentation repose uniquement sur la dernière vague d'enquête puisque les questions relatives à la satisfaction n'existaient pas auparavant.

**Tableau 3 – Satisfaction en rapport avec l'emploi occupé selon les groupes**

En %	Les satisfaits	Les optimistes	Les passionnés	Les insatisfaits	Moyenne générale
<b>Satisfaction par rapport à :</b>					
Intérêt des missions	100	100	100	0	81
Perspectives d'évolution de carrière	96	69	47	26	62
Charge de travail	81	97	31	36	65
Type de contrat de travail	98	58	36	48	61
Statut	99	59	40	31	59
Équilibre vie privée/vie professionnelle	76	82	36	34	60
Reconnaissance du travail fourni	92	76	30	24	58
Rémunération	100	38	2	27	43

Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

**Tableau 4 – Caractéristiques des diplômés selon les groupes**

En %	Les satisfaits	Les optimistes	Les passionnés	Les insatisfaits	Moyenne générale
<b>Filière</b>					
Architecture	59	45	55	55	53
Arts plastiques	18	26	27	30	25
Patrimoine	6	8	5	4	6
Spectacle vivant	15	20	14	11	15
<b>Sexe</b>					
Femmes	56	63	57	62	60
Hommes	44	37	43	38	41

Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

### Les optimistes (30 %)

Ce segment regroupe un peu moins d'un tiers des diplômés en emploi. Malgré leur insatisfaction vis-à-vis de leur type de contrat et de la rémunération qu'ils tirent de leur activité, les optimistes restent confiants dans les perspectives d'évolution de leur carrière. Ils ont également le sentiment d'exercer un emploi utile (100 %), reconnu et estimé à sa juste valeur (76 %).

Comme les satisfaits, les optimistes ont connu un accès rapide à leur premier emploi (58 % en moins de trois mois) mais ils sont aussi plus nombreux à avoir régulièrement travaillé pendant leurs études (24 % contre 18 % des satisfaits). Ils bénéficient cependant de conditions d'emploi moins favorables. En effet, ils occupent moins souvent un emploi stable (69 % concernés dont 9 % en tant que titulaires de la fonction publique) avec des salaires moins élevés (21 000 euros annuels nets en moyenne contre 26 000 euros pour les premiers).

*« Les études d'architecture ne forment pas réellement au métier d'architecte, mais j'en ai toujours été conscient, et j'ai toujours travaillé en agence d'architecture à côté de mes études pour compléter ma formation, ce qui m'a été grandement bénéfique pour trouver du travail dans ce milieu ravagé par la crise, où de nombreux architectes sont très mal payés, avec des horaires de travail très long et stressant. Je me suis mis à mon compte rapidement après deux ans d'emploi dans deux agences différentes, et depuis je tire assez bien mon épingle du jeu, au prix d'horaires de travail de fou et d'un salaire de misère. Mais dans l'espoir que ces deux points s'améliorent à plus ou moins long terme. »*

Homme, 25 ans, diplômé d'architecture.

Ce groupe est constitué de deux tiers environ de femmes, diplômés d'architecture (45 %), des arts plastiques (26 %), du spectacle vivant (20 %) et du patrimoine (8 %).

### **Les passionnés (25 %)**

Représentant un quart des diplômés en emploi, les passionnés exercent majoritairement un emploi dans le champ de leur diplôme (93 %). Bien qu'ils se caractérisent par un niveau d'insatisfaction élevé, les passionnés ont, en revanche, le sentiment d'exercer un emploi utile. Les professionnels de ce segment déclarent moins souvent que ceux des deux premiers groupes être satisfaits des perspectives d'évolution de leur carrière (47 %) et souffrent plus souvent de manque de reconnaissance du travail fourni (70 %).

Les passionnés sont plus souvent auto-entrepreneurs (22 %), dirigeants d'entreprise (6 %) ou artistes auteurs (12 %) et occupent plus souvent un emploi avec des horaires variables d'une semaine à l'autre (69 %) et même d'un jour à l'autre (77 %). Leur activité se caractérise donc moins que les autres groupes par des horaires fixes (37 %). Ce segment se caractérise par une prévalence particulièrement élevée à la fois d'individus travaillant plus de 48 heures par semaine (27 %) et de ceux ne dépassant pas 20 heures de travail hebdomadaire (7 %).

En plus d'horaires variables ou atypiques, les professionnels de ce groupe perçoivent un revenu annuel moyen faible (16 000 euros par an soit 10 000 de moins que le groupe des satisfaits), ce qui peut expliquer l'insatisfaction quant à leur rémunération exprimée par presque tous les membres de ce groupe (98 %).

*« Après de longues études, la jeune génération que je représente est découragée dès son entrée dans le monde du travail. À la vue de postes mal (voire très mal) rémunérés et qui ne correspondent pas à notre niveau d'étude (nous sommes à 90 % employés comme des dessinateurs-projeteurs). Tout cela dans des agences aux abois, soumises à un dumping des honoraires constant et un marché public inaccessible, où les ressources humaines ne sont parfois approvisionnées que par des stagiaires... Triste sort pour un si beau métier ! »*

Homme, 25 ans, diplômé d'architecture.

### **Les insatisfaits (19 %)**

Rassemblant près d'un jeune professionnel diplômé de la culture sur cinq (19 %), ce groupe réunit des individus exprimant des opinions négatives dans tous les domaines. Ils sont les plus nombreux à avoir obtenu un premier emploi plus d'un an après avoir été diplômés (14 %) et travaillent moins souvent que les autres groupes dans le champ de leur diplôme (84 %). Lors de la recherche d'emploi, ils ont rencontré plusieurs obstacles : deux tiers déclarent la faiblesse des offres en adéquation avec leur diplôme, la moitié juge qu'il leur a manqué un réseau professionnel et un quart estiment que

leur formation était insuffisante et non adaptée. Ils sont également moins nombreux à déclarer avoir bénéficié de différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle.

Concernant les conditions de l'emploi occupé, les insatisfaits sont plus souvent salariés (64 %), plus nombreux que les autres groupes à occuper des emplois précaires avec des contrats courts (14 % sont employés avec des contrats de moins de 6 mois et 16 % avec des contrats à durée déterminée de plus de 6 mois). Comparativement aux autres groupes, la part de ceux travaillant moins de 20 heures par semaine parmi les insatisfaits est la plus élevée (8 %), et les membres de ce groupe perçoivent un revenu moyen annuel net de 19 000 euros.

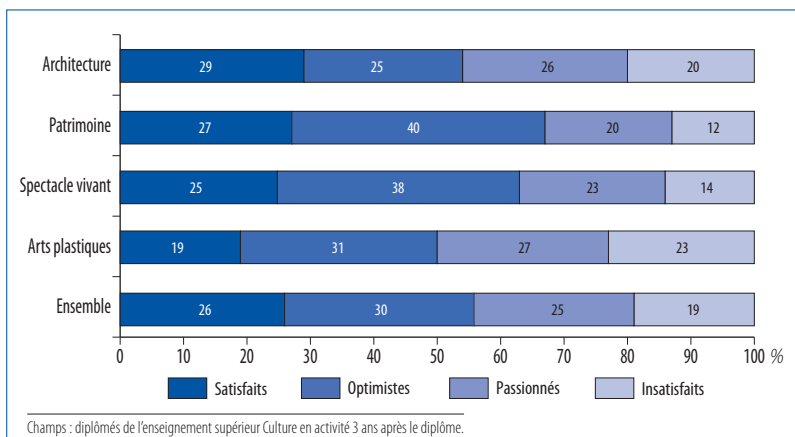
Comme pour les optimistes, les insatisfaits sont majoritairement des femmes (62 %) avec une proportion plus importante de diplômés des arts plastiques (30 %) que dans les trois autres groupes.

### Quelle satisfaction pour quelle filière ?

Les diplômés de l'architecture ont pu bénéficier de conditions d'emploi plus favorables que les diplômés des autres filières : rapidité d'accès à l'emploi, et particulièrement à l'emploi stable, et salaires plus élevés. Ces conditions favorables expliquent leur satisfaction à l'égard de leur situation professionnelle. C'est parmi les diplômés de l'architecture que l'on trouve le plus de jeunes actifs appartenant au groupe des satisfaits (29 %) (graphique 8).

Les diplômés des arts plastiques, comparativement aux diplômés des autres filières, présentent une part importante d'insatisfaits (23 %) et, à l'inverse, une faible part de satisfaits (19 %). Ce résultat peut s'expliquer par un accès plus difficile à l'emploi pour ces jeunes diplômés, en particulier dans le champ de leur diplôme, et par des conditions d'emploi relativement moins favorables (une part importante de ceux-ci occupent un emploi en CDD). On note, en revanche, la présence d'une part importante de passionnés (27 %) parmi les diplômés de cette filière qui considèrent que les missions de leurs activités sont utiles, malgré leur situation défavorable.

**Graphique 8 – Répartition des groupes des diplômés Culture selon les filières du diplôme**



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018



## L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC)

L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture est menée chaque année par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture. Elle vise les diplômés titulaires d'un des 44 diplômes de fin de cycle délivrés par les établissements sous la tutelle du ministère de la Culture.

Étant donné le faible nombre de répondants du cinéma, les résultats de cette filière ne sont pas détaillés mais sont inclus dans les résultats de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur Culture. Le recueil d'informations pour l'enquête s'effectue en ligne.

Sur 17 013 diplômés en 2012, 2013 et 2014 recensés par les établissements participants, 15 564 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire (tableau A).

7 655 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 49 % (sur la base des 15 564 personnes contactées).

**Tableau A – Taux de réponse selon la filière**

	Architecture	Arts plastiques	Cinéma	Patrimoine	Spectacle	ESC
A - Effectif recensé	9 809	3 825	129	852	2 398	17 013
B - Diplômés contactés disposant d'une adresse mail valide	8 899	3 473	111	835	2 246	15 564
C - Nombre de réponses	4 204	1 635	52	656	1 108	7 655
Taux de réponse (C/B)	47	47	47	79	49	49

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

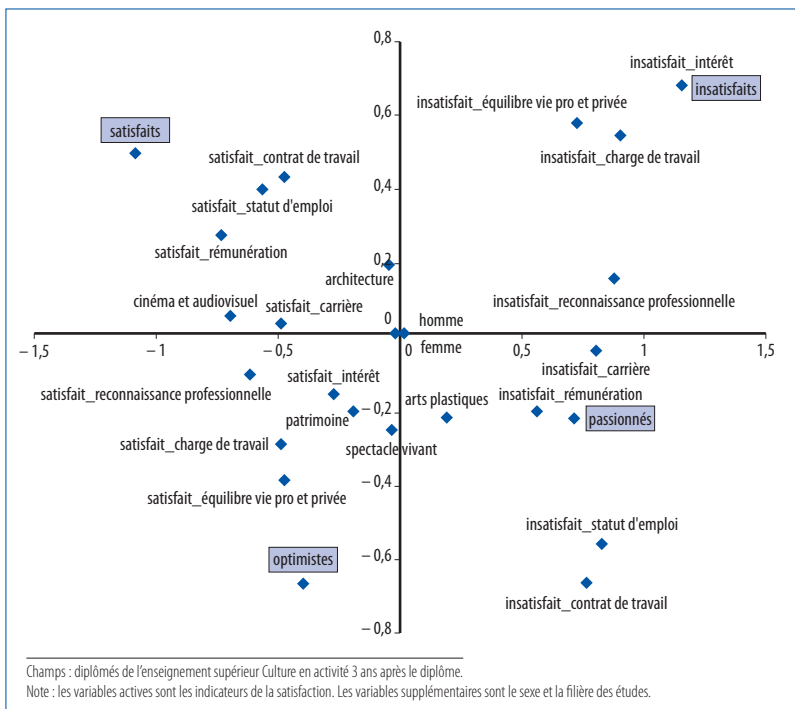
## Analyse statistique de la satisfaction en relation avec l'emploi occupé

Dans le but de mettre l'accent sur la satisfaction au travail des diplômés en emploi de l'enseignement supérieur Culture, huit indicateurs de satisfaction présents dans l'enquête sur l'insertion professionnelle ont été retenus. Ces indicateurs valent 1 si l'individu est très satisfait ou plutôt satisfait et 0 sinon. Ces indicateurs sont : être très satisfait ou plutôt satisfait des perspectives d'évolution de carrière, de la charge de travail, du type de contrat de travail, du statut de l'emploi, des intérêts des missions, de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, de la reconnaissance du travail fourni et de la rémunération.

Une analyse des correspondances multiples (ACM) a été réalisée. Cette analyse s'appuie, en plus des indicateurs décrivant la satisfaction, sur les caractéristiques individuelles disponibles des diplômés en emploi à savoir le sexe et la filière des études.

Pour consolider les associations mises en lumière par l'analyse des correspondances multiples, une classification ascendante hiérarchique a été menée sur les six premiers axes factoriels résumant 88 % de l'information disponible. Cette classification conduit à la formation de quatre groupes de diplômés en emploi présentant des niveaux de satisfaction différents. Le graphique A permet de visualiser le premier plan factoriel résumant 53 % de l'information disponible avec la projection des centres de classes consolidées par la classification ascendante hiérarchique.

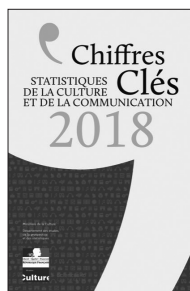
**Graphique A – Premier plan factoriel – Projection des indicateurs de la satisfaction au travail**



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10) / DEFS, Ministère de la Culture, 2018

---

## À lire aussi :



Co-édition Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po  
288 pages, 12 €  
ISBN 978-2-72-462255-3  
Disponible dans toute librairie  
et en version numérique sur :  
[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

### **Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2018**

Plus de 16 000 lieux de lecture publique et plus de 500 librairies labellisées, plus de 2 000 cinémas et 5 800 écrans, 440 lieux de spectacle labellisés par le ministère de la Culture, 1 200 musées de France et une quarantaine de musées nationaux, 51 centres d'art et 23 fonds régionaux d'art contemporain, plus de 400 jardins remarquables, près de 200 villes et pays d'art et d'histoire et 535 000 entités archéologiques... les lieux de création, de conservation et de diffusion de l'art, du patrimoine et de la culture sont multiples en France et l'offre diverse.

Les Français s'en emparent : ils sont 42 millions à être allés au cinéma en 2016, les cinq théâtres nationaux enregistrent près de 764 000 entrées pour la saison 2015-2016, les 70 scènes nationales plus de 2,4 millions d'entrées, 16 % de la population française est inscrite dans une bibliothèque. Parmi les 88 % d'internautes que compte aujourd'hui la population française, huit sur dix ont consommé des biens culturels sur internet au cours des douze derniers mois.

Facteur d'attractivité et facteur de richesse, la culture attire les touristes français et étrangers et contribue pour 2,2 % au produit intérieur brut.

Pour mieux connaître le champ culturel, cette édition 2018 des *Chiffres clés de la culture et de la communication* offre, à travers 35 fiches synthétiques structurées en six grands chapitres, une représentation chiffrée indispensable à l'approche des enjeux du secteur.

Cet ouvrage est co-édité par le Ministère de la Culture-Département des études, de la prospective et des statistiques et les Presses de Sciences Po.



55 pages  
Téléchargeable sur le site :  
[culture.gouv.fr/  
etudes-et-statistiques](http://culture.gouv.fr/etudes-et-statistiques)

### **Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication 2018**

Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès des organismes placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et des organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits des professionnels, il couvre la diversité des secteurs qui forment le champ de la culture et de la communication : patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, livre, presse.

L'ensemble des données rassemblées dressent un constat souvent sévère, montrant qu'il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'égalité dans les nominations, les rémunérations, l'accès aux professions, à la programmation, à la consécration, ce à quoi s'attache la feuille de route égalité du ministère de la culture et de la communication pour 2018 validée dans le cadre du comité ministériel pour l'égalité.



Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO  
Jérémy SINIGAGLIA  
ISBN 978-2-11-151516-1  
224 pages, 12 €  
Disponible dans toute librairie  
et en version numérique sur :  
[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

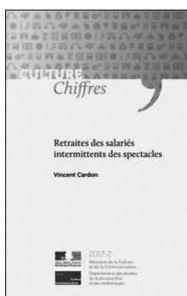
Collection Questions de culture

## **Temporalités du travail artistique : le cas des musicien.ne.s et des plasticien.ne.s**

De l'idéal romantique de la vie de bohème à la réalité, comment la vie d'un artiste s'organise-t-elle ? Les artistes ne sont-ils soumis à nulle autre contrainte que celle qu'ils s'imposent ? Les professions artistiques ont la réputation d'être des lieux d'épanouissement personnel et professionnel, des métiers dans lesquels il est possible de « prendre le temps », de se consacrer à ses activités propres de travail. Pour autant, la plupart des artistes s'imposent un rythme de travail, des horaires réguliers de jour ou de nuit, un ensemble de routines qui structurent leurs journées.

Comment s'organisent le temps de création, celui de l'administration de l'activité artistique, le temps consacré à des activités secondaires alimentaires et les temps sociaux des artistes ? Ces différentes temporalités sont-elles propres à une profession ? Pour le savoir, l'ouvrage étudie la population des musicien.ne.s, majoritairement intermittent.e.s du spectacle, et celle des plasticien.ne.s, pour l'essentiel indépendant.e.s et s'efforce d'identifier ce qui les rapproche et ce qui les distingue dans les configurations temporelles.

Cet ouvrage, né d'un travail de recherche de deux sociologues, apporte des éléments inédits sur deux populations artistiques et permet de mieux comprendre les enjeux qui leur sont propres, dans un contexte d'accentuation de la flexibilité et de la précarité des artistes.



20 pages  
Téléchargeable sur le site :  
[culture.gouv.fr/  
Etudes-et-statistiques](http://culture.gouv.fr/etudes-et-statistiques)

Culture Chiffres 2017-2

## **Retraites des salariés intermittents des spectacles**

Vincent Cardon

Près de 14 000 retraités des spectacles perçoivent aujourd'hui une pension de retraite au terme d'un parcours professionnel marqué par l'intermittence. Depuis 1989, le nombre de retraités des spectacles a fortement progressé, suivant en cela l'évolution des effectifs intermittents au cours des trente dernières années. Les intermittents des spectacles dépendent du régime général pour leur retraite de base et disposent d'une retraite complémentaire, servie par Audiens.

Les retraités des spectacles prennent en moyenne leur retraite à 62 ans, et l'immense majorité d'entre eux (93 %) bénéficient d'une pension de retraite générale à taux plein. Le montant moyen des pensions totales diminue, du fait de l'érosion des retraites de base et complémentaires dont le montant baisse à mesure que les flux d'entrée en jouissance de la retraite se succèdent. Un nouveau retraité de 2009 touche ainsi une pension inférieure de 10 % à celle d'un nouveau retraité de 1999, ce qui s'explique essentiellement par la diminution du salaire annuel de référence servant de base au calcul de son montant.

L'évolution des retraites sur vingt ans révèle de profondes inégalités non seulement intergénérationnelles mais aussi interprofessionnelles et de genre : les retraites totales des artistes et des non cadres ayant pris leur retraite en 2009 sont inférieures de près de 13 000 euros annuels à celles des cadres. En outre, les femmes intermittentes des spectacles partent généralement à la retraite un peu plus tard que les hommes et touchent des pensions d'un montant inférieur, ce qui reflète des différences de carrières salariales défavorables aux femmes.

---

## Abstract

### **Differing employment levels among young higher education arts graduates in 2017**

*Having graduated from their courses, one third of higher education arts graduates, from some hundred or so establishments under the aegis of the Ministry of Culture, opted to continue their education whilst the other two thirds entered the job market. Three years later, 87% of those who left higher education to seek employment were in work; however, their employment rates and conditions of employment varied depending on their field of study.*

*Architecture students fared better than graduates in other fields: 89% were in work three years after graduation, usually as salaried employees in the public or private sector (77%) and were in stable employment (80% were on permanent contracts or working for the civil service or public sector). Regarding pay, there is a higher proportion of architecture graduates in the upper income sectors of young arts graduates in employment.*

*Conversely, visual arts graduates show much lower employment rates. Only 34% of them entered a first job related to their qualification within three months. Three years after graduating, 79% of those entering the job market in this sector were in employment and half of those were working on a freelance basis. Visual arts graduates feature more highly than graduates from other fields in the lower income sector.*

*Such diverse employment conditions suggest variable levels of satisfaction. Graduates fall into four broad categories in this regard. A quarter of graduates in employment report high levels of satisfaction. The second group, formed of 'optimistic' individuals (30%), is very much like the first group, with the exception of their working conditions. Although they are aware of the value of their jobs, those in the 'enthusiastic' group (25%) show high levels of dissatisfaction. Finally, those in the 'dissatisfied' group (19%) expressed negative feelings in terms of integration and professional activities.*

---

---

Directeur de la publication : Loup Wolff, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques  
Responsable de la publication : Edwige Millery

**Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :**  
**<http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>**  
**[http://www.cairn.info/editeur.php ?iD\\_EDITEUR=DEPS](http://www.cairn.info/editeur.php?iD_EDITEUR=DEPS)**  
**<http://www.books.openedition.org/deps>**

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse  
[contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)

Après l'obtention de leur diplôme de fin de cursus, un tiers des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, qui regroupe une centaine d'établissements sous tutelle du ministère de la Culture, poursuit ses études et deux tiers entrent sur le marché du travail. Trois ans après, 87 % de ces entrants sur le marché sont en activité avec, cependant, des taux d'insertion et des conditions d'emploi variables selon la filière d'études.

Les diplômés de l'architecture bénéficient d'une situation plus favorable que ceux des autres filières : 89 % sont en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme, la plupart du temps en tant que salariés du secteur privé ou d'entreprises publiques (77 %) et occupent des emplois stables (80 % sont en CDI ou titulaires de la fonction publique). En termes de rémunération, les diplômés de l'architecture sont les plus nombreux à être présents dans les tranches supérieures des revenus des jeunes diplômés de la culture en emploi.

À l'inverse, les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion plus difficile. Seuls 34 % d'entre eux accèdent en moins de trois mois à un premier emploi en rapport avec le diplôme obtenu, et trois ans après l'obtention de leur diplôme, 79 % des entrants sur le marché du travail de cette filière exercent une activité, dont la moitié d'entre eux en tant qu'indépendant. Leurs revenus se situent plus souvent dans les tranches inférieures de revenu.

Cette diversité des conditions d'emploi implique des degrés de satisfaction variables. Quatre groupes se distinguent selon leur niveau de satisfaction. Un quart des diplômés en activité, les satisfaits, déclarent un niveau de satisfaction élevé. Le groupe des optimistes (30 %) ressemble beaucoup au premier à l'exception des conditions d'emploi. Bien qu'ils soient conscients de l'intérêt de leurs missions, les passionnés (25 %) présentent un niveau d'insatisfaction élevé. Enfin, le groupe des insatisfaits (19 %) cumule des sentiments négatifs en termes d'insertion et d'activité professionnelles.

Téléchargeable sur le site :  
[www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques](http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques)  
et sur  
[www.cairn.info](http://www.cairn.info)  
ISSN : 1959-691X